



Le mécanisme REDD dans le Bassin du Congo

Fiche pratique publié le 30/01/2017, vu 2058 fois, Auteur : [Adoni NYAMUKE](#)

La REDD (Réduction des Émissions liées au Déboisement et à la Dégradation de la forêt) est une proposition d'un mécanisme où les pays développés accordent des compensations aux pays en développement qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement et/ou de la dégradation de leurs forêts.

Le mécanisme REDD dans le Bassin du Congo.

A. Présentation

La REDD (Réduction des Émissions liées au Déboisement et à la Dégradation de la forêt) est une proposition d'un mécanisme où les pays développés accordent des compensations aux pays en développement qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement et/ou de la dégradation de leurs forêts.^[1]

Selon ce mécanisme, les pays en développement prouvant qu'ils ont pu diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre grâce à un déboisement et une dégradation de leurs forêts moins importants pourraient bénéficier de compensations des pays développés. Ces derniers pourraient utiliser ces réductions d'émissions pour compenser les émissions résultant de leurs propres activités industrielles.^[2]

Par ailleurs, Le Programme UN-REDD soutient des processus REDD+ pilotés par les pays et travaille en faveur de l'engagement informé et constructif de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ à l'échelon national et international.^[3]

B. la REDD+ dans les pays du bassin du Congo

Selon les bailleurs de fonds, l'exemple de réussite complète du mécanisme REDD+ est la République Démocratique du Congo. Cependant, la société civile estime quant à elle que le processus a été mené que par des acteurs internationaux et manque d'appropriation nationale. Que l'on soutienne l'un ou l'autre avis, la certitude est que le processus y est plus avancé que dans tous les autres pays du bassin du Congo.^[4]

Dans l'ensemble, les pays du bassin du Congo considèrent le mécanisme REDD comme étant essentiel dans leurs stratégies de planification et de développement nationales. La mise en œuvre

de la REDD implique par conséquent, bien plus que la protection des forêts. Elle s'accorde avec la reconnaissance de la valeur totale des ressources forestières dans le contexte de développement économique et social des pays participants.

Aussi, les pays du bassin ont préconisé l'adoption d'approches politiques et d'incitations positives pour la réussite de la REDD. Il peut s'agir d'un soutien pour créer des capacités techniques et institutionnelles, d'une aide économique préalable à un mécanisme REDD pour faciliter la création d'actions préparatoires et compenser les coûts d'opportunité induits par d'autres utilisations des terres.

Par ailleurs, les pays du Bassin du Congo soutiennent une approche en phase dans la mise en œuvre de la REDD+

- Phase 1 : Elaboration d'une stratégie REDD+ nationale et renforcement de capacités (préparation au mécanisme REDD+) ;
- Phase 2 : Mise en œuvre des politiques et mesures ;
- Phase 3 : Opérationnalisation du ou des mécanismes financiers (mise en œuvre généralisée).

Cependant, dans un document publié en 2010, Greenpeace estime que le processus REDD+ mise en place dans les pays du bassin du Congo notamment en RDC est lacunaire. Notamment du fait d'une très large sous-évaluation de l'impact écologique de l'exploitation forestière.^[5]

Pour cette ONG Internationale : « Les lacunes et inexactitudes relevées dans les hypothèses présidant à l'élaboration du scénario de référence semblent de nature à biaiser le jugement des décideurs en : sous-estimant globalement l'impact écologique de l'exploitation forestière industrielle, de façon à éviter de la présenter sous un angle trop défavorable ; surestimant le potentiel d'accroissement de la productivité des coupes, de manière à faire apparaître artificiellement les pratiques futures comme un effort additionnel d'atténuation, quand bien même un accroissement très significatif des émissions du secteur serait constaté. »^[6]

En outre, la REDD+ en Afrique Centrale est butée à plusieurs contraintes telles que la faible capacité de mise en application de la loi, les conflits armés, la corruption, etc. Aussi, plusieurs questions restent en suspens notamment les conditions et l'ampleur de l'éventuel financement REDD+. Se pose également la question de la clarification des conditions d'obtention des financements, la nature et les critères de paiement. Enfin, le montant des fonds qui seront mis à la disposition du système.

Quoi qu'il en soit : « La REDD+ offre aux pays du bassin du Congo une précieuse occasion de développer des stratégies visant un développement durable tout en protégeant leur patrimoine naturel et culturel de la région. »^[7]

[1] WRI, des forêts du bassin du Congo pour le climat global : Questions et réponses pour appréhender les défis et les opportunités de la REDD, Op. Cit p. 16

[2] Ibid.

[3] UN-REDD, « Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015 », UN-REDD, Genève, 2015 p. 2

[4] I. Van Gisbergen et A. Bollen, « Point sur la REDD+ dans le bassin du Congo » in *EU Forest Watch*, mars 2013, p. 2

[5] Greenpeace, « REDD en RDC: Menace ou Solution? Le plan national REDD développé en République Démocratique du Congo saura-t-il fixer un nouveau cap pour les forêts, les populations et le climat ? », Greenpeace International, Novembre 2010, p. 7

[6] Ibid.

[7] C. MEGEVAND, *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo : Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*, World Bank, Washington, DC, 2013 p. 166